

Compte rendu de la séance du lundi 21 mars 2022

Ordre du jour:

1. Don à l'Ukraine
 2. Organisation des élections Présidentielles : permanences
 3. Candidature Ramsar du réseau des tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense
 4. Subvention Fonds Cantal Solidaire 2023 : Assainissement collectif du bourg
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

FCS 2023 - REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG

Madame le Maire rappelle que suite au programme de travaux réalisé en 2021 par ACDEAU dans une démarche de mise en conformité de son système d'assainissement collectif, la commune se doit d'engager des travaux de réhabilitation de la station d'épuration, priorité 2.

A ce titre, la commune de Lugarde décide de faire appel au bureau d'études ACDEAU en tant que maître d'œuvre afin d'engager des travaux de réhabilitation de la STEP sur l'année 2023.

Aujourd'hui, en première approche le montant de l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est estimé à 211 239 € HT (*estimation des travaux réalisée par ACDEAU en 2021*) suivant le plan de financement ci-après :

Plan de financement prévisionnel lié à l'opération :			
"Travaux de réhabilitation de la station d'épuration du bourg de Lugarde"			
Dépenses (estimation prévisionnelle)		Recettes (estimation prévisionnelle)	
Dépenses liées à l'opération :	Montant	Subventions sollicitées :	Montant (€ HT) Taux global par rapport au montant total Observations
- Travaux de réhabilitation de la STEP	195 000	Conseil Départemental du Cantal (FCS 2023)	21 124 10%
- Honoraires MOE (ACDEAU)	14 669	Etat (DETR 2023)	42 248 20%
- Frais d'appel d'offres (publicité, reproduction)	1 570	Agence de l'eau Loire-Bretagne	105 619 50%
		Montant total prévisionnel des aides publiques envisagées	168 991 80%
		Part restant à la charge de la collectivité	42 248 20%
Total € HT	211 239	Total € HT	211 239
TVA (20 %)	42 248	TVA (20 %)	42 248
Total € TTC	253 487	Total € TTC	253 487

Dans le souci d'associer et d'informer les financeurs potentiels dès le début de ce projet, et après discussion du Conseil Municipal, Madame le Maire propose :

- de solliciter une subvention concernant cette opération auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal, au titre du Fond Cantal Solidaire 2023.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution municipale, au budget de la commune.
- d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention concernant cette opération auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal, au titre du Fond Cantal Solidaire 2023.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution municipale, au budget de la commune.

d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-joint